

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 12 février 2018, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-02-15

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

18-02-16

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 janvier 2018.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il est le représentant délégué pour notre municipalité sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides. Monsieur Pépin a assisté à son premier CA le 18 janvier 2018 et cela lui a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le fonctionnement de la RINOL.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe qu'un mandat a été octroyé pour l'entretien et le développement de sentiers pédestres et de ski de fond. Le processus de repérage des sentiers est en cours.

Steven Larose, maire, informe que tel que spécifié aux correspondances du MERN, il y a une réunion d'information les 14 et 15 février concernant la réforme cadastrale sur notre territoire. Monsieur Larose invite les citoyens à participer à cette rencontre vu l'importance de ce dossier.

Il annonce qu'il a été élu pour quatre ans sur le conseil d'administration de la FQM sur l'un des 3 postes qui étaient disponibles dans les Laurentides. Monsieur Larose est l'un des 43 administrateurs au Québec de la FQM et il a eu son premier conseil d'administration le 1^{er} février 2018.

Le maire annonce que la municipalité est actuellement en affichage de poste pour une adjointe administrative afin d'avoir une ressource pour aider les différents services au niveau administratif. Le processus d'entrevue de sélection sera entamé prochainement.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-02-17

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017 au courant du mois de janvier 2018, pour la somme de 9 368,28 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 86 920.58\$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4928 à 4958:

18-02-18

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	133.58	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	163.35	SERVICES CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICES TÉLÉAVERTISSEURS
	HYDRO-QUÉBEC	1 768.35	ÉLECTRICITÉ HOTEL DE VILLE & GARAGE MUN.
	HYDRO-QUÉBEC	453.15	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	483.16	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	248.54	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	CORP. PETROLES PARKLAND (061)	125.71	ESSENCE CAMION VOIRIE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 060.27	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 737.83	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 982.66	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	12 728.30	DÉPÔTS DIRECTS
4925	GROUPE ULTIMA INC.	18 522.00	ASSURANCES GÉNÉRALES
4926	GESTION U.H.T.M. INC.	61 573.18	CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL
4927	POSTES CANADA	1 983.32	FRAIS DE POSTE
	TOTAL PAYÉ EN JANVIER 2018	112 001.53	
4928	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	433.57	ANALYSES D'EAU
4929	PLOMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	230.78	SERVICES PROFESSIONNELS
4930	PHOTOCOPIES MONT-TREMBLANT	97.39	COPIES DE DOCUMENTS
4931	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	281.69	FORMATION CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS
4932	MRC DES LAURENTIDES	753.75	FRAIS TÉLÉPHONIE IP ET CONSTATS

4933	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	1 729.36	TECHNICIENNE EN LOISIRS
4934	PDF AVOCATS	1 537.22	SERVICES JURIDIQUES
4935	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	172.46	OUVERTURE DE DOSSIERS
4936	OMH DE LABELLE	4 223.44	PROGRAMME SUPPLÉMENT DE LOYER
4937	LES CONSULTANTS S.M. INC	3 161.81	SERVICES PROFESSIONNELS DOSSIER CH. TASSÉ
4938	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE ANALYSES D'EAU POTABLE
4939	ADMQ	849.67	RENOUVELLEMENT ANNUEL ET FORMATION
4940	COMBEQ	431.16	RENOUVELLEMENT ANNUEL
4941	FORMICIEL	143.85	FORMULAIRES COMPTE DE TAXES
4942	CRSBP DES LAURENTIDES	3 757.98	SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE, FOURNITURES
4943	CORPORATE EXPRESS	85.84	FOURNITURES DE BUREAU
4944	PG SOLUTIONS	7 208.94	CONTRAT ENTRETIEN LOGICIELS ET SOUTIEN
4945	MUNICIPALITÉ DE CANTON D'ARUNDEL	7 975.00	ENTENTE ENTRETIEN D'HIVER CH. DU LAC-BEAVEN
4946	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAUR.	21 114.37	QUOTE-PART 1er DE 4 VERSEMENTS
4947	SIMAG INFORMATIQUE	103.48	SERVICES POUR L'INFORMATIQUE
4948	ENERGIE SONIC RN S.E.C. (400)	543.14	HUILE A CHAUFFAGE GARAGE
4949	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	908.01	ENTRETIEN LUMINAIRES
4950	FLEURISTE ST-JOVITE INC.	57.49	BOUQUET
4951	CHAUFFAGE LAURENTIEN 2000	105.78	ENTRETIEN CHAUFFAGE À LA CASERNE
4952	FONDATION TREMBLANT	95.00	CONTRIBUTION FINANCIÈRE
4953	MICHAEL DOYLE	228.48	FRAIS DE DEPLACEMENT
4954	ANNIE LAROCQUE	31.77	FRAIS DE DEPLACEMENT
4955	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	9 142.97	TRAVAUX DE DÉGEL DE PONCEAUX ET DE RÉPARATION DE DIVERS CHEMINS
4956	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	517.38	ENTRETIEN D'HIVER DES STATIONNEMENTS, 4E VERS.
4957	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 4E VERS.
4958	EXCAVATION D.M.O. INC.	5 470.89	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 4E VERS.
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER	86 920.58	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018**

18-02-19

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

18-02-20

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise au conseiller absent, dans les délais impartis.

Il est proposé Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 324-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

-adopté à l'unanimité des conseillers -

6.5 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2018 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES JARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

18-02-21

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise au conseiller absent, dans les délais impartis.

Il est proposé Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 325-2018 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2018.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 **INDEXATION SALARIALE 2018 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

18-02-22

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général prévoit une progression salariale pour rendement satisfaisant et une progression pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a atteint l'ensemble des objectifs annuels de 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation tel qu'établi par Statistiques Canada de décembre 2016 à décembre 2017 est de 1.8%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018 au salaire du directeur général :

- Une progression salariale de 2% pour rendement satisfaisant ;
- Une progression salariale de 1,8% pour tenir compte de l'IPC.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 **DÉPÔT DES LISTES DE DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – ÉLECTIONS 2017**

Le trésorier dépose devant le conseil les déclarations de l'ensemble des candidats aux élections du 5 novembre 2017 concernant les donateurs et les dépenses et ce tel qu'exigé en vertu de l'article 513.1.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT** S/O

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

18-02-23

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de janvier 2018 pour la somme de 4 702.05 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 **PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ) POUR L'ANNEE 2018**

18-02-24

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- la municipalité adopte la programmation partielle 2018 telle qu'amendée, comme suit :

PROGRAMMATION PARTIELLE AMENDÉE DE TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2018 :

Chemin du Lac-Beaven

Ponceau, creusement de fossés et rechargement

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec).

Pour la somme de : **9 000\$**

Chemins du Lac-verdure, du Lac-Verdure Nord, du Lac-Earl Est et Ouest et du Lac Caribou Ouest

Creusage de fossés et rechargement

Creusage de fossés : Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et dynamités afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec)

Pour la somme de **1 000\$**

Chemins Larose et du Lac-Munich Ouest

Creusage de fossés

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Pour la somme de **2 000\$**

Rues de Lucerne, Berne, Lausanne, Neuchâtel et Zurich

Creusage de fossés et rechargement

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et dynamités afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation d'asphalte recyclé.

Pour la somme de **4 000\$**

Chemin du Lac-des-Pins Sud

Rechargement

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation d'asphalte recyclé.

Pour la somme de **700\$**

Chemin Tassé

Ponceaux, creusage de fossés et rechargement

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec).

Pour la somme de **57 600\$**

Pour un grand total pour 2018 de 74 300\$

8.3 **PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2018**

18-02-25

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

- la municipalité adopte la programmation partielle 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

18-02-26

10.1 APPUI AU SALON DU LIVRE DES TROIS-VALLÉES LAURENTIDES 2018

CONSIDÉRANT QUE la première édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides s'est déroulée à Huberdeau en 2017 et a été un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm adhère à la mission du salon du livre qui vise à offrir une initiative culturelle, une découverte littéraire et à promouvoir les bienfaits de la lecture;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, le salon du livre voyagera dans une municipalité différente pour découvrir les trésors cachés de la région;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides se déroulera dans la Municipalité de Brébeuf et que celle-ci, dans une vision régionale, demande un partenariat des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'UN programme pourrait aider à subventionner l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm souhaite participer et collaborer à cette deuxième édition du Salon du livre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de participer au Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides et d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'appui à la Municipalité de Brébeuf.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

18-02-27

10.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LES INSTALLATIONS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des municipalités avoisinantes à la Ville de Mont-Tremblant utilisent les infrastructures de loisirs de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant et les municipalités avoisinantes considèrent que les infrastructures de loisirs de ladite ville ont une vocation régionale,

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a fait une offre aux municipalités avoisinantes afin que les citoyens de celles-ci puissent utiliser les installations de loisirs aux mêmes coûts que les résidents de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm accorde une importance à l'activité physique et au bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm veut favoriser une utilisation régionale des installations et des ressources des municipalités avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'implanter un projet pilote de 15 mois pour l'utilisation des infrastructures de loisirs de la Ville de Mont-Tremblant avec une évaluation du taux d'utilisation à la toute fin;
- d'accepter l'offre de la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de ses infrastructures de loisir (complexe aquatique, aréna, terrain de soccer (multisports), piste de pumptrack et les quatre terrains de tennis) pour une période de 15 mois pour la somme de 8 711,11 \$ et d'affecter cette dépense au surplus non affecté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

18-02-28

10.3 **PARTICIPATION AU PROJET CANADA EN FÊTE**

CONSIDÉRANT QUE La MRC des Laurentides a fait une demande de subvention à Patrimoine Canada pour réaliser une activité sur le corridor aérobique similaire à celle de l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement l'an passé a été un franc succès avec un nombre de participants estimé à 1 700 personnes;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 2 500\$ serait requise par les quatre municipalités advenant que la subvention ne soit pas octroyée à la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que:

- La Municipalité de Montcalm alloue un budget de 2 500\$ pour la tenue de l'évènement advenant que la subvention de Patrimoine Canada ne soit pas octroyée à la MRC des Laurentides à condition que l'évènement aie lieu;
- La Municipalité de Montcalm demande à la MRC des Laurentides d'aller de l'avant en déléguant des ressources humaines et financières au projet

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

18-02-29

CONSIDÉRANT l'accès à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communications d'urgence entre les services incendie et la centrale 911 doivent être améliorées;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC des Laurentides à procéder à la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient être éligibles à 50 000 \$ d'aide financière et ledit montant de l'aide financière pouvant être accordé, représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, et ce, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Montcalm :

- Mandate la MRC des Laurentides pour présenter une demande au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire afin de pouvoir bénéficier d'aide financière pour la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

- Autorise monsieur Michael Doyle, directeur général, à signer tout document relatif à la présente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

12. **VARIA**
S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 12 février 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

18-02-30

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier